

Séance du Conseil Municipal du vingt cinq mars mil neuf cent soixante et un.

Le vingt cinq mars mil neuf cent soixante et un à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M^{me}. Judith Maire, Gerost, Baulieu, Gilles, Violette, Legrand, Lument, Truffaut, Robert, Bourcier, Loizillon, Nice, Rabier.

Absents excusés M^{me}. Denœux, Garant qui a donné pouvoir à M^{me}. Judith.

Secrétaire de séance M. Legrand.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour je voudrais dire à l'Assemblée combien je suis heureux de voir la santé de Monsieur Denœux nettement améliorée, nous avons eu de très fortes alarmes mais malgré l'extrême gravité du mal, sa robuste constitution a résisté et les soins vigilants qui lui ont été prodigues l'ont amené à la convalescence, je lui ai encore rendu visite avant hier et il me disait avoir le ferme espoir de reprendre ses permanences à la Mairie dans un mois.

J'aime aussi vous dire que le raffermissement de la santé de Monsieur Garant est constant, notre collègue a eu une couette pulmonaire avec complications et il m'a fait un peu peur

Fort heureusement il est maintenant sur pied et a pu assister à la réunion de la commission des Finances mercredi.

Dufin je me fais l'interprète du Conseil Municipal pour présenter mes sincères compliments à Monsieur Truffaut l'heureux grand père d'un petit garçon Pascal, une génération qui monte alors que laienne s'en va... C'est le déroulement normal de la vie.

Budget 1961

Et maintenant je vais ouvrir la séance et vous donner lecture des différents chapitres qui forment le budget primitif 1961 dont les prévisions sont soumises à votre examen. Je vous en ai tenu un condensé et je presume que vous aurez pu vous faire une idée de ce que sera la comptabilité communale pour cette année. La Commission des Finances réunie mercredi 22 courant a donné son approbation aux chiffres que je vais vous énumérer. Si vous voulez avoir des explications complémentaires n'hésitez pas à m'interrrompre.

il
Je m'efforcerai de vous donner les renseignements que vous desirez obtenir.
Voici donc le projet du budget qui se chiffre en recettes et en dépenses
à la somme de

T
Je vous demande de le voter si vous jugez devoir l'accepter -
Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des présents.

la
Le décret du 12 septembre 1960 réorganise la composition des bureaux
de la caisse des Ecoles et réglemente la répartition des membres comme
suit : le Maire President, l'inspecteur primaire, l'inspectrice des écoles
maternelles - 2 Conseillers municipaux pouvant être portés à 3. 3 membres
élus par les sociétaires à un scrutin public, pouvant être portés à 4 et
un délégué nommé par le Prefet.

Comme nous en avons la latitude je vous propose de désigner 3
Conseillers Municipaux ; faisant partie du précédent bureau M^r. Baulieu,
Garant-Robert-Rabier.

Je formulerai le souhait que ceux qui voudront bien accepter cette
fonction répondent aux convocations et assistent à l'Assemblée Générale
de la caisse des Ecoles. C'est la seule requête que je me permets
de formuler. Monsieur Baulieu se retirant -, restent désignés M^r. Rabier,
Robert-Garant. Délibération étant prise pour porter à trois le chiffre
des Conseillers Municipaux désignés.

Séparation décharge

Si j'ai eu leci de réclamer contre M^r. Désir qui n'a pas eu l'attitude
souhaitable vis à vis de la Commune dans l'affaire du lotissement du
chemin dit de l'Ormetteau, je dois avoir, par contre, l'honnêteté de re-
connaitre le Service qui il nous rend en acceptant de recevoir les ordures
putréfiables et ce pour une petite indemnité, qu'il estime actuellement
insuffisante. Il m'a demandé de la doubler et de la porter à 10NF
par tonne. S'il nous fallait évacuer les ordures vers la décharge
contrôlée de Fleury-Mérogis, c'est une dépense d'au moins du quintuple
que nous serions obligés d'inscrire à notre budget. Tant que nous
pourrons utiliser ce mode d'évacuation l'inconvénient sur nos charges sera
faible. Après diverses observations le Conseil Municipal décide
d'accéder à la demande de M^r. Désir, M^r. Robert suggérant l'éta-
bissement d'un contrat de longue durée.

Enlèvement des ordures ménagères

La collecte des ordures par les services Municipaux ayant donné
certains enseignements, il a été observé qu'il faut une grande journée
pour ramasser les ferrailles, verres brisés, matières imprécisibles et,
afin d'éviter que les poussières restent la nuit sur les trottoirs
des rues qui n'ont pu être faites, j'ai pris, avec M^r. Denoux, la
décision de faire faire le ramassage le premier jeudi de chaque

(Au Corbeil. Réserves)

le 27 Mai 1961 Le Seur Pifet

Sigé : illisible

nous à partir du 6 avril. La population va en être informée par affichage et voie de presse. Le Conseil Municipal ratifie cette nouvelle disposition

Garantie communale
(pavillon Rochelle)

Pn. Corbeil Estommes
le 18. 4. 1951
Le tenu. Trifet
Signé: illisible

Je viens d'être saisi d'une demande de la Société de construction "Le Foyer du Travailleur" sollicitant la garantie communale pour l'emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de la Banque des Dépôts et Consignations au bénéfice de M^e Rochelle Claude qui desire construire un pavillon rue du clos Renault. Il y a certes, un précédent où nous avons refusé la garantie à M^e Ladoix il y a environ 3 ans.

Cependant les temps ont changé et répondant à mon interrogation au sujet de l'opportunité d'accorder ou de refuser la garantie.

Monsieur le Préfet au cours de la séance de travail réunissant à Versailles le 13 mai 1960 les Maires du Canton de Corbeil, m'a donné tous apaisements déclarant la solidarité du département en cas de défiance imprévisible des bénéficiaires de la garantie, qu'en surplus la plupart des collectivités se sont engagées pour des sommes considérables et l'autorité de tutelle a accepté ces engagements.

En conséquence, et bien que nous ne puissions écarter a priori le risque qui s'attache à la garantie, je pense qu'il ^{faudrait} donner satisfaction à la requête du "Foyer du Travailleur" pour M^e Rochelle, afin, aussi de suivre la logique que nous nous sommes tracée d'encourager l'accession à la propriété et de favoriser le logement de nos administrés.

Une vive discussion s'engage à laquelle ^{certain} prennent part : M^m. Robert. Loizillon - Segraud-Nic, estimant qu'il est difficile de revenir sur une décision du Conseil Municipal écartant l'octroi de la garantie communale à la demande M^e Ladoix.

Le Maire fait observer qu'à la suite de la séance de travail organisée à la Préfecture M^e le Préfet ayant déclaré que le souci des communes de voir leur responsabilité financière engagée devait être très attenué du fait que la solidarité départementale jouerait entièrement au cas de défiance d'un bénéficiaire, la position du Conseil Municipal ^{peut} se trouver révisée sans qu'on puisse lui faire reproche de se désavouer sans raison, que d'autre part il ne serait pas logique de refuser au Foyer du Travailleur la demande de garantie communale, pour un particulier digne d'intérêt désirant accéder à la propriété, alors qu'on l'accorde au même organisme pour la construction d'habitations à loyer modéré où le risque est identique, il demande au Conseil Municipal de se prononcer par oui ou par non sur l'octroi de la garantie communale à l'emprunt de 29000 NF que doit contracter le Foyer du Travailleur.

au profit de M^r Rochelle, le vote par appel nominal ayant été demandé, ont décidé d'accorder la garantie : M^m. Judith - Gerost - Bouliens - Gille - Violette, Leprand - Bousier - Roalier - Garant - ont voté contre M^m. Bumant - Truffaut - Robert - Loizillon et Nice, soit neuf voix pour et cinq contre.

En conséquence la demande du Foyer du Travailleur reçoit satisfaction.

Le Maire précise que dans l'avenir chaque demande ayant le même objet sera étudiée en réunion du Conseil Municipal qui déclera en fonction de l'enquête qui sera faite pour chaque cas.

Renforcement ligne électrique

Vous connaissez tous, les ennuis causés à nos administrés habitant dans les extrémités Est et Nord-Ouest de notre pays par la mauvaise qualité du courant électrique, les réclamations que nous n'avons pas manqué d'adresser à l'E.D.G. et l'expansion de la localité viennent d'amener l'E.D.G. à projeter de construire une ligne de 15.000 volts partant du poste d'Orsonnes, traversant l'auto route au Nord de Villabé, passant dans la plaine de Brateauz puis à l'Ouest de Villoison et au travers des lacets de Montaiger pour rejoindre Mermezy par le passage tout errain.

Cette opération va assurer le bouclage avec la ligne alimentant actuellement le village et de ce fait régulariser le voltage.

Les travaux doivent commencer incessamment.

Lotissement de l'Ormeteau

Je vous vous donner maintenant la relation des tractations qui ont fait aboutir le projet du lotissement du chemin dit de l'Ormeteau. Le "Foyer du travailleur" s'est désaisi du projet à la suite de ma protestation contre sa façon de traiter unilatéralement -

1^e l'indemnité d'éviction à régler à M^r Zwahlen -

2^e la révision du prix accepté en 1960 par les héritiers Broquet -

Ces décisions ayant pour résultat d'augmenter sensiblement le prix de revient du terrain une fois la viabilité assurée.

J'ai demandé une entrevue à Monsieur Touchy et me suis entendu avec lui pour le maintien du prix de 6 NF le m² pour la cession de sa parcelle n° 868 Lieu dit La Corbillade mais il a posé comme condition préalable à son acceptation de vente, le versement à son locataire Monsieur Zwahlen de l'indemnité d'éviction fixé après l'accord avec le foyer du Travailleur à 0,80 NF du m² soit 3920 NF. J'ai fait observer à Monsieur Zwahlen que la Commune étant soumise à certaines règles l'indemnité serait déterminée par l'estimation d'un expert de l'Administration des Domaines et que si l'il n'était pas satisfait du résultat il lui serait loisible de réclamer une contre-expertise - je

lui demandais de ne pas contrarier la vente afin d'en terminer le plus rapidement possible.

Il n'a rien voulu entendre et m'a affirmé que Monsieur Fouchy ne signerait pas tant que M. Zwahlen n'aurait touché ses N.F. 3920, ceci se passant le 2 février.

Une conversation dans l'après-midi de ce même jour avec Monsieur Jacquette l'Ingénieur Vicinal qui fait partie des Commissions arbitrales chargées de régler des litiges de ce genre, me mettant en garde contre la procédure d'expropriation où il est courant que le juge adopte le point de vue du propriétaire et relève très fortement les estimations des Domaines, m'a fait réfléchir et j'ai pris la décision de régler instantanément Monsieur Zwahlen aux conditions évidemment draconiennes exigées par lui. Je lui ai donc versé le 3 février à 10 h 30 un chèque sur ma Banque de N.F 3920, contre reçu et contre résiliation de son bail. Le chèque en mains Monsieur Zwahlen a téléphoné en ma présence à Monsieur Fouchy qu'il était réglé et que maintenant aucun obstacle n'était plus dressé pour la cession de la parcelle 868 à la Commune de Mennecy, puis j'ai pris l'appareil et Monsieur Fouchy m'a confirmé son accord me disant qu'il partait le lendemain aux îles Canaries et qu'il signerait l'acte de vente à son retour vers la fin de Février. Enfin qu'il allait m'écrire pour que nous puissions disposer dès maintenant du terrain, ce qu'il a effectivement fait.

Tout était donc réglé dans le meilleur sens, je présume, avec le regret toutefois d'avoir été obligé de passer sous les fourches caudines du locataire pour en finir dans les moins mauvaises conditions.

Le 20 février au soir j'ai reçu la visite de Monsieur Desur qui cultivait cette parcelle par suite d'échange avec le locataire Monsieur Zwahlen, il m'a demandé où en était le projet de lotissement car ce même jour Zwahlen lui avait affirmé qu'il n'y avait rien de fait, sur mon information que M^r Zwahlen avait touché l'indemnité d'éiction et qu'il avait signé la résiliation du bail, il a été fort irrité et m'a reproché de ne pas l'avoir prévenu. Je lui ai retourné que je n'avais pas à le faire puisque je n'avais à connaître que le locataire en titre et que je m'étonnais que M^r Zwahlen ne l'en ait pas averti.

Il m'a prié de faire une démarche auprès de son collègue pour qu'il lui compense la privation de ce terrain. ^{signe barrière} On cas d'échec, il labourerait la parcelle et empêcherait la

commune d'y exercer ses droits.

Sans attendre le résultat de mes démarches dont la première devait être faite auprès de Monsieur Dufeu qui est le Conseil des échaugutes et la seconde auprès de Monsieur Zwahlen, Monsieur Désir a spéciété dans la parcelle le 21 à la fin de la matinée et l'a labouré entièrement.

Je l'ai constaté le soir tardivement et c'est le 22 au matin vers 10 h 30 que j'ai vu Zwahlen et je lui ai signifié de dire à Désir qu'il n'avait plus à spécieter dans ce terrain et de lui intimer d'arrêter et égaliser le labour qui allait empêcher le boraage. M^e Zwahlen m'a assuré qu'il allait ce jour même lui envoyer une lettre recommandée dont la rédaction serait faite par M^e Dufeu.

Le 24/2 M^e Désir est venu me voir en Mairie pour dire qu'il avait reçu la notification recommandée d'arrêter toute spéciation dans la parcelle, il m'a prié de demander à M^e Touchy lorsqu'il viendrait signer l'acte de vente d'aller le voir à son domicile pour qu'il l'informe de sa situation d'échaugiste - ce que je lui ai promis.

Le 2 mars M^e Touchy est venu en l'étude de M^e Gilles et nous avons signé l'acte de cession à la commune de la parcelle de 4. 88 f m^e, j'ai donc invité M^e Touchy à rendre visite à M^e Désir, ce qu'il n'a pas voulu faire, pour des raisons personnelles et devant son refus je l'ai prié de dire à son locataire M^e Zwahlen de régler amiablement le différent existant entre les 2 cultivateurs.

Le 6 mars j'ai revu M^e Désir et ensuite j'ai téléphoné à M^e Zwahlen qui m'a assuré qu'il passerait un coup de Cross-Royl dans le terrain afin d'assurer son égalisation.

Cette affaire va donc trouver sa solution elle sera faite attendre bien longtemps.

Elle aura aussi pour effet de faire cesser les propos malveillants affirmant que le lotissement ne se ferait jamais et qui ont eu pour résultat le détachement de certains parmi les souscripteurs du début.

Signalisation des
barrières d'ACF

La S.N.C.F. répondant à notre demande de signaler par feux rouges la fermeture des barrières de la rue du Général Leclerc nous informe (lecture de sa lettre) qu'elle nous donne partiellement satisfaction puisqu'elle décide de placer un seul feu rouge du côté rue de Paris, arguant que la maison du garde-barrière masque la visibilité du trafic automobile venant du Nord à l'employé chargé du fonctionnement des barrières. C'est donc un résultat un peu mitigé.

Dense Associations très dignes d'intérêt sollicitent des subventions pour assurer leurs objectifs d'entraide et de protection

Subventions à des
Associations.

S'Association Valentin Haüy pour la bibliothèque Braille des Aveugles
La Société de Sauvegarde de l'Enfance pour le redressement de la
jeunesse délinquante.

Je vous demande de voter une subvention pour chacune.

Le Conseil Municipal décide d'accorder 50 N.F à chacune d'elles.

Vu . Vers
16 juillet
Le Prefet
Signé

Enfin il me faut vous dire que l'aménagement du
chemin dit de l'Ormeteau devant le lotissement dont la voie
est portée à 9 mètres (2 m. de trottoir devant les pavillons, 6 m. de
chaussée et 1 m. devant le mur de la propriété Moillot) m'avait
amené à demander à M^e Lory de céder à la Commune la
superficie d'emprise partant de l'angle de la première parcelle
(Tartary) et aboutissant au mur du Cimetière, afin d'éviter
le rétrécissement de la voie devant sa propriété. Monsieur Lory
n'ayant donné son accord, il avait été convenu qu'en compensation
de l'abandon de cette emprise la Commune lui céderait gra-
cieusement le double de la superficie dans le bout de la parcelle
Fouchy qui s'avance derrière le terrain Lory et qui ne peut être
utilisée par le lotissement.

M^e l'Ingénieur Vicinal vient de nous envoyer le devis des
travaux à entreprendre qui se chiffre à 25 000 NF - C'est une
somme éffarante qui ne peut, bien sûr, être répercutée sur les
acquéreurs de parcelles. - Je vous demande donc de me dire
si vous estimez qu'il faille engager une parcelle dépense pour
rectifier ce petit bout de route.

Le Conseil Municipal désirant être informé plus complé-
tement invite la Commission des chemins à se rendre sur place
lundi 27 mars à 18 heures

Lettre de M^e Remy
Lettre de M^e Chambon

{ réunir la C^e des chemins

Après l'étude du budget, Monsieur Robert estimant
que les salaires des employés Communaux étant très modestes,
considérant qu'ils s'acquittent de leur tâche avec conscience
notamment en assurant avec exactitude la collecte des ordures
ménagères, suggère d'augmenter leur rémunération sous forme
d'heures supplémentaires.

Monsieur Paoliu suggère en outre de reviser les droits
de place du marché en traitant sous forme d'abonnement
avec les forains habituels et en doublant les droits pour les
forains venant occasionnellement.

Vu . Versailles le
18 juillet 1961
Le Prefet de Seine et Oise
Signé . H. Brie

Monsieur Robert faisant remarquer l'extrême modicité de la somme que le Legs Ballenard met à récompenser la jeune fille la plus meritante du pays. 3 NF, suggère d'inscrire au budget une somme de 200 NF ou 250 NF destinée à accroître le chiffre de la récompense.

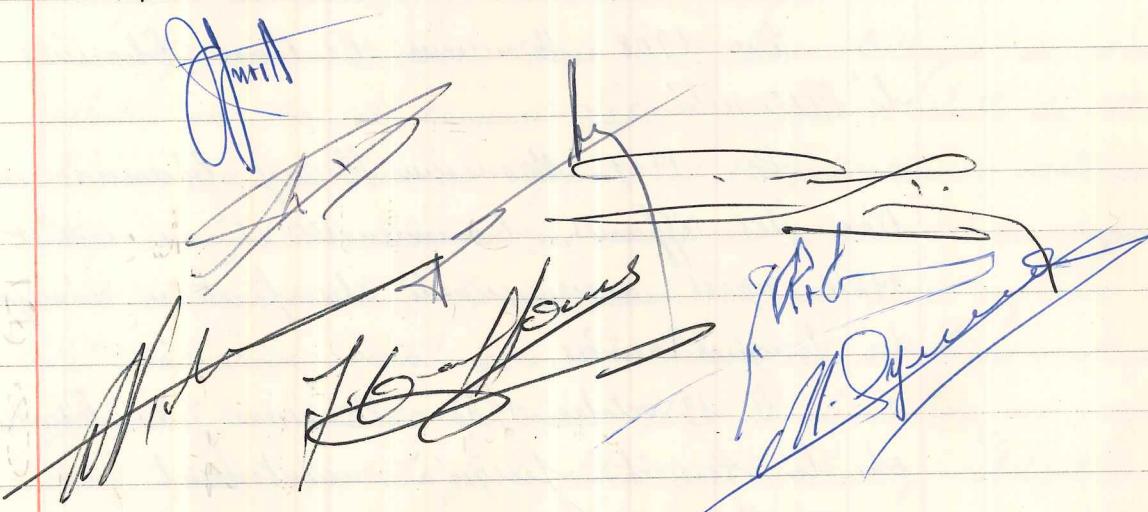
Le Conseil Municipal décide d'inscrire 200 NF au budget à cet effet.

Monsieur Baulieu signale que la lampe de la malle du m^e claquée depuis longtemps n'a pas encore été remplacée.

Monsieur Violette demande qu'une lampe soit placée dans le Sentier Boucher sur le poteau de l'E.D.F. à l'angle de son atelier.

Monsieur Truffaut renouvelle sa demande de nettoyage des caniveaux notamment ceux de la rue de l'Ormette où les eaux sales stagnent et d'enlever le sable accumulé sur le trottoir et le caniveau devant l'entrée de l'Ecole des Garçons.

La Séance est ensuite levée à 84 h 15.



Séance du Conseil Municipal du vingt deux avril mil-neuf cent soixante et un

Le vingt deux avril mil neuf cent soixante et un à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M.M. Judith Marie, Gerost, Baulieu, Chariéras, Violette, Lument, Truffaut, Parant, Loizillon, Robert, Boursier, Nice, Roalier.

Absents excusés : M.M. Denenoc, Gilles
Secrétaire de Séance : M. Nice.

Nos chers collègues

Je croyais avoir, ce soir à mes côtés mon collaborateur Monsieur Denenoc, mais il vient de me dire qu'il ne se sentait pas au mieux et préférerait s'abstenir pour cette fois. Il a cependant, depuis lundi, repris son service